

Et je ne puis m'empêcher de retrouver<sup>21</sup>  
là le lieutenant-colonel du Fatz  
de Clam, en reconnaissant les expédients  
de son imagination fertile. Son œuvre,  
la culpabilité de Dreyfus, était en pi-  
ril, et il a voulu sûrement défendre  
son œuvre. La révision du procès, mais  
c'était l'éroulement du roman-fuille-  
ton si ~~extravagant~~<sup>extravagant</sup>, si tragique, dont  
le dénouement abominable a lieu à  
l'île du Diable! C'est ce qu'il ne pou-  
vait permettre. Dès lors, le duel va avoir  
lieu entre le lieutenant-colonel Picquart  
et le lieutenant-colonel du Fatz de Clam,  
l'un le visage décomposé, l'autre masqué.  
On le retrouvera prochainement tous  
deux devant la justice civile. Au fond,  
c'est toujours l'état-major qui  
se défend qui ne veut pas avouer son  
crime, ~~dont l'abominable~~<sup>dont l'abominable</sup> d'être en cause.  
On s'est demandé avec stupeur quels

étaient les protecteurs ~~des~~<sup>des</sup> com-<sup>22</sup>  
mandant Esterhazy. ~~En la réalité~~ C'est  
d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-  
colonel du Fatz de Clam qui a tout ma-  
chinié, qui a tout conduit. Sa main se  
trahit ~~est~~ aux moyens sanguinaires. Puis  
c'est le général de Bois deffre, c'est le général  
Gours, c'est le général Killoz lui-  
même, qui sont bien obligés de faire  
acquitter le commandant, puisqu'ils  
ne peuvent laisser reconnaître l'in-  
nocence de Dreyfus, sans que le bu-  
reau de la guerre croule sous le  
mépris public. Et le beau résultat  
de cette situation prodigieuse, c'est que  
l'honnête homme là dedans, le ~~colonel~~<sup>lieutenant</sup>  
nant-colonel Picquart, qui seul a fait  
son devoir, va être la victime, celui  
qu'on bafouera et qu'on punira. O jus-

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France

23  
tice, quelle affreuse désespérance sur  
le cœur! On va jusqu'à dire que c'est lui  
le faussaire, qu'il a ~~fait~~ fabriqué la car-  
te-télégramme pour perdre Esterhazy.  
Mais, grand Dieu! pourquoi? dans quel  
but? Donnez un motif. Est-ce que c'est  
là aussi et prouvé par les juifs? Le  
joli de la l'histoire est qu'il était jus-  
tement antisémite. Oui! nous a été  
stom à ce spectacle infame, de hom-  
mes perdus de dette et de crimes dont  
on proclame l'innocence tandis qu'on  
frappe l'honneur même, un homme  
à la vie sans tache! Quand une so-  
ciété en est là, elle tombe en décom-  
position.

Voilà donc, monsieur le Président,  
l'affaire Esterhazy: un coupable qu'il  
s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt  
deux mois, nous ~~avons~~ <sup>pour ainsi dire un honneur par heure</sup> la belle

23  
Besogne. L'Afrique car ce n'est ici, en grec,  
qui le ~~rapport~~ <sup>de l'histoire</sup> dont la brillante page  
seront un jour l'orties tout au long.  
~~Je n'ai donc pas~~  
Et nous avons donc vu le général de  
Jellieux, puis le commandant Ravary  
conduire une enquête ~~et~~ <sup>spéciale</sup>  
d'où les wquins sortent transfigurés  
et les honnêtes gens saisis. Puis, on  
a convoqué le conseil de guerre. ~~Je~~

x x  
Comment a-t-on pu espérer qu'un  
conseil de guerre déferait ce qu'un  
conseil de guerre avait fait?

Je ne parle même pas du choix  
~~de juges~~ <sup>de juges</sup> des juges. L'idée su-  
périeure de discipline, qui est dans  
le sang de ces soldats, ne suffit-elle

à infirmer leur pouvoir même d'é-<sup>24</sup>  
quité. Qui dit discipline dit obéissance.  
Lorsque le ministère de la guerre,  
le grand chef, a établi publiquement,  
aux acclamations de la représentation  
nationale, l'autorité absolue de la chose  
jugée, vous voulez qu'un conseil de  
guerre lui donne un formel démen-  
ti? Hiérarchiquement, cela est impos-  
sible. Le général Billot a suggéré  
né les juges par sa déclaration,  
et ils ont jugé comme ils <sup>doivent aller</sup> au  
feu, sans raisonner. L'opinion  
précédente qu'ils ont apportée sur leur  
siège est celle-ci: «Dreyfus a été  
condamné pour crime de trahison  
par un conseil de guerre; il est donc  
coupable, et nous, conseil de guerre,  
nous ne pouvons le déclarer innocent»

~~or nous~~ savons que reconnaître la <sup>25</sup>  
culpabilité d'Esterhazy, ~~est~~ <sup>ce devrait</sup> proclamer  
l'innocence de Dreyfus. Rien ne  
pouvait le faire sortir de là.  
C'est ~~là~~ une sentence inique  
qui a jamais pesera sur nos conseils  
de guerre, qui entachera désormais de  
suspicion tous leurs arrêtés. Le pre-  
mier conseil de guerre a pu être inin-  
telligent, le second est forcément ~~un~~  
<sup>criminel</sup> ~~faute~~. Son examen, <sup>je le répète</sup> est que le chef su-  
prême avait parlé, de là vient la chose  
jugée inattaquable, sainte et supérieure  
aux hommes, de sorte que des infirmes  
ne pouvaient dire le contraire. On nous  
parle de l'honneur de l'armée, on veut  
que nous l'aimions, que nous la respec-  
tions. ah! certes, oui, l'armée qui  
se lèverait à la première menace, qui  
défendrait la terre française, elle

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France

et tout le peuple, et nous n'avons<sup>26</sup>  
pour elle que tendresse et respect. Mais  
il ne s'agit pas d'elle, dont nous  
voulons justement la dignité, dans  
notre besoin de justice. Il s'agit du  
sabre, le maître qu'on nous donnera  
demain peut-être. Et baiser dévota-  
ment ~~le sabre~~ la poignée du sabre, le  
dieu, non!

Je l'ai démontré d'autre part:  
l'affaire de Dreyfus était l'affaire des  
bureaux de la guerre, un officier de  
l'état-major, dénoncé par ses cama-  
rades de l'état-major, condamné sous  
la pression du chef de l'état-major.  
Encore une fois, il ne peut revenir  
innocent, sans que tout l'état-major  
soit coupable. Aussi les bureaux, par  
tout les moyens imaginables, par des cam-  
pagne de presse, par des communica-

tions, par des influences, n'ont-ils con-<sup>27</sup>  
vert Estéchoz que pour perdre une se-  
conde fois Dreyfus. Ah! quel coup de  
balai le gouvernement républicain  
devrait donner dans cette jesuitière,  
ainsi que l'on appelle le général Billot  
lui-même! Où est-il, le ministre  
vraiment fort et d'un patriotisme  
sage, qui osera tout y répondre et  
tout y renouveler. ~~Par quel~~ <sup>Parti de gens je connais</sup>  
qui, devant une guerre possible,  
tremblent d'angoisse, en sachant dans  
quelles mains est la défense natio-  
nale, et quel nid de basses intri-  
gues, de comérages et de dilapida-  
tions, est devenu cet asile sacré,  
où se décide le sort de la patrie. <sup>(On s'ignorait</sup>  
~~devant le~~ jour terrible! Vient d'y jeter l'affaire  
Dreyfus, ce sacrifice humain d'un

28  
malheureux, d'un "sale jupon"! Ah! tout  
ce qui s'est agité là de diablerie et de  
sottise, des imaginations folles, de pra-  
tique de basse police, du manoir d'in-  
quisition et de tyrannie, le bonplai-  
sir de quelques galonnés, mettant leurs  
bottes sur la nation, lui rentrant  
dans la gorge son cri de vérité et  
de justice, sous le prétexte menteur  
et sacrilège de la trahison d'État!

Et c'est un crime encore que de s'être  
appuyé sur la presse immonde, que de s'être  
laissé défendre par toute la friponaille  
de Paris, de sorte que voilà la fri-  
ponaille qui triomphe ~~placida~~ insolam-  
ment, dans la défaite du droit et de  
la simple probité. C'est un crime  
d'avoir accusé de trahir la France

29  
ceux qui la veulent régénérer, à la  
tête des nations libres et justes, lors-  
qu'on ouïdit soi-même l'impudent  
complot ~~de nuire~~ ~~de~~ d'imposer l'er-  
reur, ~~à la face~~ <sup>déjà</sup> le monde entier. C'est  
un crime ~~de nuire~~ ~~de~~ d'éga-  
rer l'opinion, d'utiliser ~~pour~~  
une besogne de mort cette opinion  
qu'on a pervertie, jusqu'à la faire  
délirer. C'est un crime d'empoison-  
ner les petits et les humbles, d'ex-  
aspérer les passions de réaction et d'in-  
tolérance, en s'abritant derrière l'o-  
dieux antisémitisme, dont la grande  
France libérale des droits de l'hom-  
me mourra, si elle n'en est par que-  
rue. C'est un crime que ~~de nuire~~  
~~à~~ <sup>le</sup> patriotisme pour des œuvres,

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France